SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2022

Synthèse du Forum culturel du Pays Lauragais

François POUTHIER, le labo des cultures

Le Forum culturel du Pays du Lauragais qui s'est déroulé le samedi 10 septembre 2022, s'inscrit dans un cheminement qui a débuté par différents temps de travail au printemps 2022. Ces derniers ont permis d'établir un diagnostic partagé des actions culturelles et de construire des cadres d'actions de manière collaborative entre les élus du Pays et les acteurs culturels. Dorénavant, il s'agit de les alimenter par des contenus qui deviendront, après validation par les élus du Pays du Lauragais, la trame du projet culturel du territoire.

le labo des cultures

PETR Pays Lauragais

Un Projet Artistique et Culturel de Territoire (un PACTe), s'il dispose de balises – diagnostic partagé, construction de cadre, participation, production, évaluation –, n'est pas un dispositif, et encore moins une « doxia » qui s'appliquerait de manière uniforme et standardisée. Il est « situé » et fondé sur un consensus économique et social, élaboré avec les forces vives et les ressources du territoire dans une « responsabilité partagée »[1]

1. *Que nomme-t-on Projet Artistique et Culturel de Territoire ?*

Aujourd'hui, la notion de territoire est au cœur des débats, des discours, des intentions. Difficile d'y échapper dans le discours d'un.e élu.e qu'il soit de stature nationale comme locale ou dans celle d'un acteur culturel de terrain public comme privé. Cette utilisation – parfois abusive – de la notion, est un signe de sa porosité et de la plasticité du terme : avec une force, celle de s'être imposée dans les vocables du quotidien ; et un risque, celui de devenir un « mot mana » de plus dans la caisse à outils de l'aménageur culturel. Reste que ce concept commode permet d'aborder ce que sont les processus culturels et sociaux quand ils s'inscrivent dans un espace et un temps ; en d'autres termes, de résoudre l'équation entre relations sociales et délimitation politique et cartographique. Cette dernière ne peut s'absoudre de la prise en compte de la territorialité par l'imbrication et la mise en cohérence des territoires institués, de vie et vécus de personnes, qui elles passent d'un territoire à un autre tout en demeurant une.

Le territoire des Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) est d'abord une configuration politico-spatiale. Il possède une dimension matérielle qui est à la fois une substance physique et la mise en œuvre de ses symboles. C'est un lieu d'exercice d'un ou plusieurs pouvoirs qui s'emboîtent et qui, à l'idéal, coopèrent pour former **un système de ressources localisées** – politiques, économiques, sociales, culturelles – producteur d'un aménagement de l'espace. Le territoire du PETR dont nous parlons dispose donc d'une dimension institutionnelle, traduite par une organisation politico-administrative.

Ces territoires demandent aussi à inventer de **nouvelles formes de gouvernance** tant entre collectivités qu'avec les acteurs et les personnes. Si le terme de gouvernance présente une grande variété de définitions, son point commun est d'insister sur lasur la coopération des acteurs de la sphère publique avec ceux de la sphère privée. La gouvernance territoriale ne peut donc résulter que d'une négociation, d'un dialogue permanent entre élus, acteurs socio-économiques et culturels et les personnes qui œuvrent dans les territoires intercommunaux. D'où la nécessité de constituer un « terrain de jeu territorial ». C'est ce que la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (1999) avait bien ressenti en plaçant au cœur du dispositif de la constitution des Pays, l'écriture d'un projet d'association et de coopération, donnant plus de place aux initiatives locales et à la participation des « forces vives ».

1 - Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

C'est pourquoi un **projet culturel de territoire dispose d'une dimension horizontale**. Le territoire, c'est le passage de normes verticales à l'assemblage inter sectoriel d'intérêts sociaux, économiques, environnementaux. Et la culture peut y occuper une place singulière car « elle permet de dépasser les cloisonnements sectoriels et de rassembler des partenaires qui n'ont pas toujours l'habitude de travailler ensemble » [2]. Voilà qui demande à articuler des politiques construites en silos. Voilà également qui oblige à établir des diagnostics, si ce n'est participatifs, tout du moins partagés avec les habitants ou a minima avec leurs représentants associatifs. Voilà enfin qui demande à s'inscrire dans le temps. Car pour reconnaître le territoire, il convient de se l'approprier, d'autant plus quand sa délimitation ne cesse d'évoluer.

Un **sentiment d'appartenance** doit ainsi se construire, basé sur un héritage construit et mémorisé que les « gens d'ici, ceux qui arrivent, ceux qui sont partis comme ceux qui sont restés »[3] sont en mesure de saisir, de reconnaître et d'alimenter. Il relève tout autant d'une dimension mémorielle que d'une dimension socio-cognitive. Et ce « carottage », se réalise mieux « par le bas » que par une construction identitaire réifiée par le haut. Construction collective de l'intelligibilité du territoire dans le respect de ses identités multiples, le sentiment d'appartenance devient ainsi une représentation auto référencée de la communauté territoriale et produit emblèmes et symboles.

Le territoire est donc aussi un récit. Il est une auto-référence, d'où l'importance d'un temps long permettant co-production et prise en compte des espaces commutatifs et disjonctifs. Pourtant, le récit s'écrit au présent. Il est tout autant opérationnalité identitaire et continuité des valeurs du territoire qu'un nouvel espace interprétatif dans des sociétés à fortes mobilités et mutations. Et ce récit articule des échelles. Il est balisé de lieux ; il s'inscrit dans un espace, une étendue ou un bassin ; il n'enferme pas le territoire dans un isolat. D'autant que les personnes qui l'habitent sont mobiles et appartiennent à des réseaux – physiques comme virtuels – qui le traversent, le transcendent et le transpercent … avec le risque de le voir se transformer en « story telling ».

Enfin, le temps de la conception comme de la (co)construction du projet artistique et culturel de territoire n'est pas linéaire. Il est fait d'allers et retours incessants, de recherche d'interstices nouveaux ; il demande « ruse » et « braconnage ». Documenter son passé, évaluer sa réalisation présente, c'est aussi se projeter dans son futur. Prospective et capitalisation engendrent ainsi **un temps sans fin circulaire** ou la rétro-innovation est plus productive que la croissance.

C'est la voie de l'échange et du partage et non celle de la limite ou de la frontière qui définit un territoire. Avec un défi à relever dans les ateliers, celui de produire des propositions concrètes engageant des moyens, des process voire des résultats à atteindre.

---

2 - Elisabeth Auclair (2003), « Le développement culturel comme outil de promotion d'une identité territoriale », in Gravari-Barbas M., Violier P. (dir.), Lieux de culture, culture des lieux, production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence des lieux, Rennes : PUR, Coll. Espaces et Territoires.

3 - Emmanuelle Bonerandi & Camille Hochedez (2007), « Des machines, des vaches et des hommes : projets culturels, acteurs et territoires dans un espace rural en crise : la Thiérache », in NOROIS, Patrimoine, culture et construction identitaire dans les territoires ruraux, Revue géographique des Universités de l'Ouest, Rennes : PUR N°204. pp. 25–37.

2. *Rassembler les morceaux*

Toutes et tous ont d'abord souligné que **savoir prendre et retrouver du temps** est aujourd'hui nécessaire si l'on veut construire communément des actions pérennes et ancrées. « Dépasser les actualités pour revenir à l'actualité »[4] , sortir de la plainte (avec comme conséquence que celles et ceux qui ont raison de se plaindre deviennent inaudibles), lutter contre ces temps de défiance envers les experts, les entrepreneurs, les élus, … demande une autre posture des pouvoirs publics comme des acteurs associatifs et privés. Ce contrat de confiance que nécessite un projet artistique et culturel de territoire, permet une mise en dialogue entre forces vives pour construire « en communs ». Ce consensus à trouver ne doit toutefois pas manquer « d'audace », comme l'a souligné le Président du Conseil de développement du Pays en ouverture du Forum. Mais ce « rêvalisable », pour reprendre les termes des Articulteurs du Pays de Redon, doit aussi convaincre et laisser la place à se convaincre et se laisser convaincre. Viendra alors le temps de savoir comment l'écrire – une charte a été envisagée dans les ateliers – tout en évitant d'alimenter la « judiciarisation »[5] de notre pays.

Partager des outils de production et de travail

Le premier atelier a envisagé de **mutualiser des matériels techniques** à l'échelle du Pays. Il ne s'agit pas là de partager la pauvreté ou de rationaliser le manque, mais bien de recenser d'abord les moyens (la démarche est en cours), qu'ils soient publics (ici une scène municipale, là un tivoli ou un barnum, là encore des éléments de sécurité) et privés (du son et de la lumière). Cette mise en partage demande d'abord un inventaire. Mais elle demande surtout de « *savoir si l'on est bien prêt à partager* » ? Voilà qui oblige si l'on veut sortir d'échanges informels déjà existants, à définir des valeurs communes, s'appuyer sur une méthode et construire une vision mutuelle. Des exemples inspirants existent en France qui pour certains, à l'image du *Collectif Local des Artisans du Spectacle* à l'échelle du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, ont généré deux emplois, sous format d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, composée de sociétaires communaux, intercommunaux et associatifs. La mise en partage a également abordé la question des **équipements et des espaces**. Parfois méconnus, parfois fort utilisés pour d'autres actions (« *des salles des fêtes saturées existent dans le Pays !* »), ces espaces sont néanmoins nombreux. Ils ne peuvent se limiter au seul accueil de spectacles et/ou d'expositions mais doivent aussi intégrer les capacités d'hébergement, de restauration, de travail, … Car des carences ont été identifiées : les acteurs culturels et artistiques associatifs manquent d'ateliers de stockage, de bureaux, de lieux pour créer ou se représenter. Là encore, un inventaire partagé, public et privé, « sensible » (des patrimoines culturels et naturels) du territoire semble nécessaire à conduire, et éventuellement, comme cela a été envisagé, à « labelliser ». « *Sur le mode troupe de Molière, on pourrait même alors créer des projets itinérants* », est intervenu un participant.

4 - Eric Fassin (2012), Démocratie précaire, Chroniques de la déraison d'Etat, Cahiers libres, Paris : La Découverte.
5 - Guy Saez (2022), « une gouvernance par la conditionnalité », in L'Observatoire, la revue des politiques culturelles N°59, printemps 2022.

Accompagner les acteurs culturels publics et privés

Il a été fait constat d'une carence de ressources. Cette « absence » est d'abord celle des acteurs publics. Le Pays ne dispose que d'un chargé de mission qui ne peut tout assurer, les intercommunalités se constituent et toutes ne disposent pas de la compétence culturelle, les communes, suivant leur taille, sont plus ou moins, ou pas, dotées de ressources humaines suffisantes. Des personnes existent mais elles sont aujourd'hui fragmentées. Si le rôle du Chargé de mission du Pays a été salué comme celui de la Chargée de mission culture de la communauté de communes Sor et Agout (« *elle est l'interlocuteur privilégié des porteurs de projets et connait bien le territoire ce qui lui permet de mettre les gens en relation* »), les compétences sont encore mal identifiées au regard des besoins et les personnes qu'elles soient élus, agents de collectivités ou personnel associatif n'échangent que peu entre elles. Une première proposition a consisté à envisager de **mettre en partage des formations** en « intra » ou de « pairs à pairs ». Ces transferts de savoir faire demandent en préalable de bien identifier les besoins et les ressources existantes, puis de les « essaimer » sous forme de « mentorat » et d'échanges non monétarisés (mécénat de compétences). L'appel à des ressources extérieures (l'association culturelle départementale, les universités de Toulouse, des contrats d'apprentissages) peut aussi pallier les carences identifiées.

Mais ce souhait de partage ne s'est pas limité aux seules formations. Dans le domaine des enseignements artistiques, des techniciens du spectacle, des artistes notamment plasticiens, des personnels administratifs de compagnie (administration, production, diffusion), … des **mutualisations formalisées** ont été envisagées, sous forme de Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE), à l'image d'*Artenréel* en région Grand Est, de groupements d'employeurs (*Agec&Co* en région Nouvelle-Aquitaine) ou encore de Bureaux d'accompagnement sous forme d'associations ou de sociétés coopératives, relevant de l'Économie Sociale et Solidaire, comme cela peut exister dans d'autres domaines.

Enfin, la question du **bénévolat** a été soulevée dans différents ateliers. Les associations recourent en effet à l'engagement social et citoyen par le bénévolat. Ces derniers apportent non seulement une part non négligeable à la vitalité culturelle du territoire mais favorisent également le lien social. Valoriser l'engagement bénévole peut ainsi trouver sens dans un territoire. Il engendre une « solidarité du dernier kilomètre » dans la plus grande des proximités et engage un réseau d'ambassadeurs qui, avec des élus communaux engagés, forment un maillage dense. En 2014, le Haut Conseil à la Vie Associative a produit une charte d'engagements réciproques entre l'État, le Mouvement Associatif et les collectivités territoriales. Ce document d'orientation (« *le socle commun du bénévolat* ») intègre une logique de valorisation (possibilité d'intégrer le bénévolat dans une VAE depuis 2002, mise en œuvre d'un portefeuille de compétences, intégration dans les comptes associatifs par valeur de remplacement) allant jusqu'à un congé d'engagement dans lequel est préconisé une utilisation des possibilités de congés offertes aux bénévoles et aux responsables administratifs par leurs entreprises respectives.

Ce qu'il faut retenir

Conduire des inventaires partagés, mutualiser des matériels et des ressources, identifier et articuler les ressources, … demandent des moyens humains nouveaux. Si certains peuvent être obtenus par des ressources extérieures, un « investissement » en capital humain serait à compléter au sein du PETR. En appui à la création d'un poste complémentaire, des ressources peuvent être mobilisées : contrat d'apprentissage ou d'alternance, Opérateurs de Compétences, …

Innover dans les formes de mutualisation et de mise en partage. Mentorat, parrainages, savoirs partagés, mutualisation d'emplois et de matériels peuvent aussi s'inventer dans des formes coopératives (CAE, Groupement d'employeurs, SCIC, …) qui permettent de bénéficier de moyens financiers complémentaires issus d'autres politiques publiques (Fonds Leader et FEADER, Région Occitanie, outils de l'ESS comme le réseau des France Active, OPCO).

3. *Impliquer des personnes et participer à la vie culturelle du territoire*

Si la notion de participation des habitants ou plus exactement de participation de personnes qui habitent un territoire à la vie culturelle de ce dernier est un vocable récent des politiques publiques de la culture[6], elle empile aussi les mots à suffixe *tion* déclinable en *tifs* : consultation, concertation, appropriation, co-construction, collaboration, médiation, contribution, coopération, émancipation … Dans le champ de la culture en France, la participation peut aussi bien renvoyer aux pratiques culturelles et artistiques, à la fréquentation des équipements et des œuvres ou encore à la concertation autour des politiques publiques de la culture[7] ; de même que la notion d'habitant peut être étendue à celle de citoyen, d'usager, de public(s), de personnes et de gens. Les personnes présentes dans les ateliers ont ainsi été attentives à bien délimiter ce qu'elle nommait participation et à ne pas verser dans un « incantatoire » peu productif, voire manipulatoire ou thérapeutique pour reprendre la terminologie des deux premiers barreaux de *l'échelle de la participation* définie par Sherry Arnstein en 1968.

6 - Mais non d'autres politiques publiques, comme l'aménagement et l'urbanisme pour exemples. Rappelons que les termes « participation à la vie culturelle des personnes » sont également présents dans différents textes internationaux ratifiés par la France et ce depuis de nombreuses années !

7 - Helga Sobota (2011), « La participation des habitants à la vie culturelle », in Deuxièmes Assises Nationales des Dac, L'Observatoire Hors Série N°4, juillet 2011, p.43

Partir du « déjà là »

Les membres des ateliers ont d'abord souhaité **échanger sur les représentations** que les personnes peuvent avoir de l'art et de la culture. Pour cela, il semble nécessaire de démystifier les lieux de culture et venir « se loger comme un coucou » à la fois dans des lieux du quotidien (lier culture et agriculture par exemple, en investissant les fermes pour des représentations de spectacle[8]) et dans des manifestations existantes qui n'ont pas une vocation artistique affirmée : fêtes du village, marchés, … en apportant technicité (y compris matériels) et ressources artistiques. Ces « lieux communs et autres lieux dits » permettent également, à l'exemple du Wagon du Faget, « *d'instaurer une présence artistique et culturelle plus continue et imbriquée dans la vie du village* ».

Mais modifier les représentations ne suffit pas si l'on veut s'engager dans un processus participatif approfondi. **Partir des envies et des besoins des personnes du(es) territoire(s)**, permettre leur expression, ont alimenté une deuxième proposition. Dans ce « déjà là »[9] , l'implication des personnes se base sur l'existant (« *la course à savons qui mobilise tout le village* ») et les pratiques en amateurs. Mais il convient également de permettre l'expression du besoin, qui ne peut être l'addition des attentes des uns et des autres, mais bien un besoin collectif qui s'émet, se révèle, se partage et s'échange. Pour se faire, il a été proposé de conduire, avec des communes, un « *forum participatif de la culture* » pour faire émerger questionnements et besoins.

Enfin, il a été rappelé que certaines personnes s'impliquaient déjà autrement, tout autant en s'inscrivant dans une démarche de bénévolat qu'en hébergeant de manière gracieuse des artistes chez l'habitant ou en participant dans les villages à des manifestations culturelles et artistiques. A Cenne-Monestiés, dans le cadre du festival Fantaisies populaires, « *plusieurs personnes vont ainsi dans ce sens d'une expérience plus forte, au-delà d'être simple spectateur* », souligne un participant. Le **principe de solidarité semble être extrêmement actif** dans le Lauragais : « *une information dans ma boite aux lettres, je la jette ; quelqu'un qui a besoin d'un coup de main, je l'écoute* », dit un autre. Il reste à en constituer l'espace public au sens tout autant de l'expression démocratique que de l'organisation démocratique de cette expression. Pour se faire, il a été recommandé de **disposer de personnes ressources dans chaque commune**, personnes élus de la République comme élus associatifs, qui pourraient former binômes et ambassadeurs[10]. Cette identification de la « ressource territoriale » pourrait être réunie dans un « parlement culturel du territoire » au sein du Conseil de développement du Pays. Cette instance contribuerait également à une meilleure interconnaissance entre élus, acteurs et habitants, en sensibilisant les uns et les autres à leurs préoccupations, enjeux et difficultés, chacun devenant un « *guide local » susceptible de « saisir ce qu'est un événement culturel et une proposition artistique dans la ruralité* ».

---

8 - Voir les initiatives de la Compagnie Les Ombres des Soirs dans les fermes des Régions Grand Est, Centre Val de Loire et Normandie qui jouent entre autres La ferme des animaux de George Orwell au sein d'exploitations agricoles et d'autres propositions artistiques dans les EHPAD notamment.

9- Alexandre Chemetoff (2010), Patrimoine commun, leçon inaugurale de l'Ecole de Chaillot du 26 janvier 2010, Milan : Sylvana Editoriale, pp.12–80.

10 - Voir aussi précédemment la question du bénévolat.

Cibler des catégories de personnes dites prioritaires

Si la participation des personnes qui habitent le territoire du Pays du Lauragais a été identifiée comme principale, des « publics cibles », considérés comme prioritaires, doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Sans surprise, **l'enfance-jeunesse** a été identifiée ne serait-ce qu'en raison de la convention territoriale d'éducation artistique et culturelle qui lie d'ores et déjà le Pays et la DRAC Occitanie. Cette convention pourrait dorénavant être déclinée avec les trois intercommunalités dans le cadre de leur Convention Territoriale Globale en lien avec la CAF et la MSA. Toutefois, les ateliers ont particulièrement noté qu'une spécificité petite enfance devrait être développée compte tenu de jeunes couples avec enfants en bas âge s'installant de manière conséquente dans le territoire. Une garde d'enfants innovante (dynamique et non seulement occupationnelle) permettrait ainsi aux parents de se rencontrer autour d'une proposition artistique. Outre le besoin de mieux former les réseaux d'assistante maternelle, des propositions parents-enfants pourraient être également co-produites entre social-petite enfance-culture, suivant *les préconisations du rapport de Sophie Marinopoulos*. A l'initiative du Pays, un EPCI du territoire pourrait être missionné pour conduire une expérimentation dès l'année prochaine.

Les **personnes âgées** n'ont pas pour autant été oubliées dans un territoire où la population vieillit. Pour beaucoup ils sont « actifs » non au sens de l'emploi mais en raison de leur disponibilité, mobilité et engagement. Néanmoins, il a surtout été question dans les ateliers de travailler sur les mémoires des personnes qui habitent dorénavant le territoire du Pays : mémoires des personnes autochtones collectées à partir de témoignages sur le principe des « musées de sociétés » ; mémoires des personnes retraités nouvelles arrivantes ou de celles qui sont parties et revenues. Ces collectages pourraient être réalisés par des jeunes dans le cadre scolaire (projet EAC) afin de privilégier le lien intergénérationnel. Ils croiseraient passé, présent et avenir du territoire et composeraient à terme (villages après villages, communes après communes) une mémoire du Lauragais, non pas muséifiée mais dynamique et vivante. Un protocole serait alors à co-produire puis à essaimer lieu par lieu. Ces « patrimoines vivants à rôle social actif »[11] participeraient à un sentiment d'appartenance au territoire et à son développement endogène.

Que cela soit entre culture et enfance-jeunesse ou entre culture et social, le Pays pourrait alors être à l'origine **d'appels à projets** incitant non seulement les structures culturelles mais aussi les structures sociales et socio-éducatives à travailler ensemble. Cette intersectorialité permettrait de mettre en valeur les savoirs et les pratiques et de les partager. En cela, l'intersectoriel est aussi un inter-professionnel.

11 - Voir Convention Européenne du paysage du Conseil de l'Europe du 20.X.2000, Florence (2000).

Ce qu'il faut retenir

Générer des « ambassadeurs » personnes ressources publiques (élus) comme associatives (élus associatifs) qui formeraient binômes dans chaque commune. Leur proposer d'intégrer un « parlement culturel du territoire » au sein du Conseil de développement.

Partir des habitants et de ce qui fait cultures pour eux dans le Pays du Lauragais. Infuser les arts et les cultures dans les lieux, les usages et les pratiques du quotidien.

Investir des lieux non dédiés à la culture et infuser la culture dans des lieux communs.

Cibler des publics dits prioritaires : petite enfance et personnes âgées en fonction du diagnostic social des territoires. Créer un sentiment d'appartenance au territoire à partir des « récits » et des « mémoires vivantes ». Pour cela, des procédures d'appels à projets peuvent faire levier pour permettre aux personnes « d'œuvrer ensemble »[12] .

4. *Valoriser et communiquer*

Les PETR sont des territoires de projet. A l'instar des intercommunalités, ils peinent encore à être identifiés par les habitants. Mieux communiquer non seulement sur ce qui se fait mais aussi sur ce qui est en train de se faire est un outil d'identification plus puissant qu'une communication institutionnelle qui, perdue dans toutes les informations et actualités, se dilue ou peine à se différencier.

Dans ce cadre, a été proposée la **création d'un agenda culturel mutualisé** entre les acteurs culturels. Le prototypage de ce dernier a été approfondi par les partenaires au sein d'un des ateliers[13]. Il en ressort le besoin de mieux structurer l'information afin que chacun.e puisse mieux saisir les actions et manifestations se déroulant (en proximité, en terme de contenu et/ou d'esthétiques, …). Là encore des relais dans chaque commune (qui pourraient être les mêmes que ceux formant « parlement culturel du Lauragais ») apparaissent comme nécessaires. Cet agenda serait papier (dans le respect du volet transitions du PETR) et numérique, sous forme d'un réseau social intrinsèque au Pays.

12 - L'étymologie latine d'œuvrer ensemble (cum operare) a donné en français le terme de coopération.
13 - Voir le compte rendu complet de ce dernier.

Mais ce besoin d'une meilleure information à l'échelle du Pays n'a pas été la seule entrée communicationnelle envisagée. Pour valoriser ce qui se fait ou ce qui est en cours de se faire, il a été abordé le **besoin de documenter** les actions. Sur la base de podcast, de films ou d'inventaires, est apparu le besoin de mieux se connaître et de mieux connaitre le(s) territoire(s). Dans ce cadre, il a été également proposé de favoriser une communication de pair à pair : « *à l'issue de toute action culturelle, un artiste ou un opérateur culturel informe les personnes présentes d'une autre action ou d'une autre manifestation coup de cœur ou en proximité* ».

Ce besoin de documenter peut également se réaliser à partir **d'arpentages communs dans des lieux, des communes ou des territoires.** Des arpentages qui pourraient donner lieu non seulement à des publications contributives aux mémoires et patrimoines culturels et naturels du Lauragais [14] mais aussi procéder à une communication et une formation entre personnes (élus, artistes, acteurs culturels) sur le modèle des Missions repérage(s)[15] : « *cela interrogerait sur la façon dont l'art investit les lieux mais aussi comment les lieux peuvent faire évoluer l'art* », a souligné un participant ; « *et le PETR serait mieux reconnu par nombre de collectivités, notamment les plus petites, qui ont du mal à saisir le rôle, le fonctionnement et leur place au sein du Pays comme de leur propre intercommunalité* », dit un autre.

Ce qu'il faut retenir

Une communication partagée reposant sur des informations culturelles structurées et non sur un « inventaire à la Prévert ».

Des personnes et des services du PETR investis et reconnus avec le besoin d'une part de renforcer en moyens humains coordination et articulation, d'autre part d'affirmer son rôle d'instance démocratique et de projet partagé

Arpenter les territoires et documenter les actions en train de se faire**.** Une mise en valeur des processus tout aussi efficace que celle des résultats.

14 - Voir supra « patrimoines vivants à rôle social actif ».
15 - Maud Le Floc'h (2007), Mission repérage(s) : un élu, un artiste. L'expérience d'un échange peu ordinaire en 13 villes, Bordeaux Presses universitaires de Bordeaux.

CONCLUSION : QUELLES VALEURS POUR L'ART ET LES CULTURES DANS UN TERRITOIRE ?

Les participants au Forum Culture du Pays du Lauragais, de par leur posture et l'endroit de leur regard, sont convaincus que arts et cultures dans un territoire créé une **valeur**[16] **d'usage**. Celle valeur intrinsèque démultiplie les lieux et espaces d'accès à des ressources et pratiques culturelles. Elle permet individuellement de s'en nourrir et de se construire, de s'enrichir de savoirs et de connaissances, d'accéder à ses droits et de disposer de la liberté de s'identifier ; elle favorise collectivement les temps de rencontre, ouvre de nouveaux espaces publics de proximité et engage des actions d'éveil qui permettent, notamment aux plus jeunes de pratiquer et participer à des actions d'éducation artistique et culturelle.

Mais en se conjuguant avec d'autres préoccupations sociétales, d'autres segments de politiques publiques – l'éducatif bien entendu mais aussi le développement social ou l'aménagement des centres bourgs – ou d'autres secteurs et acteurs privés (l'économique, le touristique, l'aménagement...), **la valeur de partage** qu'apporte arts et cultures dans un territoire se comptabilise comme une « plus-value », qui se calcule dans la fréquence des intersections avec d'autres segments de compétences publiques.

Mais des structures culturelles et artistiques dans un territoire, par leurs impétrants, leurs économies et les emplois créés, sont également un actif sur la base d'un capital humain et social. Cet actif dispose d'une **valeur d'échange**. Elles créent des emplois directs, indirects (nuitées et restauration) et des retombées induites (tourisme, attractivité). Elles sont susceptibles de générer de nouvelles ressources, notamment dans le domaine de la formation. Reposant sur le capital humain de celles et ceux qui mettent en œuvre de manière située et contextualisée les interventions, elles sont difficilement délocalisables. D'autant que l'engagement dans des formes économiques relevant de l'économie sociale et solidaire engage des modèles plus collaboratifs et coopératifs.

Enfin toutes ces initiatives confèrent au Lauragais une **valeur d'estime**, qui favorise et participe à l'attractivité de son territoire non seulement pour que des personnes viennent s'y installer mais surtout pour qu'elles y demeurent avec envie : « si l'on veut que les gens ne partent pas, il faut qu'ils aient envie de rester », dit Xavier Greffe[17]. A ce titre, elles sont un « enabler »[18] et participent à installer un « ambiant »[19]. Cette valeur d'estime présente certes des risques sur son versus « marketing » avec la limite de réduire les interventions culturelles à une pure politique d'image. Mais elle est aussi une ressource territoriale au sens de l'économie de la proximité (Courlet & Pecqueur, 2013).

---

16 - Le terme de valeur est employé ici dans son sens étymologique, soit « force de vie » avec des bénéfices, entendus comme « bienfaits ».

17 - Xavier Greffe (2006), La mobilisation des actifs culturels de la France : de l'attractivité culturelle du territoire à la Nation culturellement créative, Paris : DEPS N°1270, mai 2006

18 - Un vecteur, moteur de croissance et d'emplois. Le terme est employé dans les industries créatives.

19 - Le terme, discutable, est employé par l'économie créative pour désigner une atmosphère créative qui favoriserait l'attractivité des villes ou des territoires.

La ressource territoriale « *contribue ainsi à une construction socioculturelle de ce dernier [le territoire]. Les ressources territoriales peuvent alors être considérées comme des construits économiques, qualifiant et différenciant des produits et services, et comme des construits territoriaux de « biens communs » participant au sens et à son attractivité* ».[20]

C'est pourquoi arts et cultures représentent des « *chaines de valeurs dans une société qui peut parfois les contester* »[21]. En cela, ils sont une composante essentielle du projet de territoire du Pays Lauragais justifiant le « consentement à payer » des personnes qui l'habitent ou le fréquentent : il devient lisible et visible pour le territoire : il « socialise » ; il participe à entretenir une fierté, une réputation et un sentiment d'appartenance ; enfin, il pose des éléments prospectifs à partir du capital social et relationnel du territoire. Voilà pourquoi le « consentement à payer » prend tout son sens de **valeur d'existence**, qu'il convient dorénavant de pérenniser, formaliser et construire en « communs » dans les années à venir.

Pour cela, il s'agira de lever les doutes de « l'assemblée » qui s'est réunie le samedi 10 septembre dernier sur la capacité des élus du Pays du Lauragais à prendre en compte les questions et les propositions abordées lors du Forum. Mais comme il a été rappelé par les élues qui ont clôturé le Forum culturel, « *la matière apportée aujourd'hui nourrit le projet culturel du territoire. Cette démarche collaborative demande des expérimentations, des réajustements et des arbitrages. En tant qu'élues, elle nous oblige* »[22].

20 - Claude Janin & al. (2016), "L'approche par les ressources : pour une vision renouvelée des rapports entre économie et territoires", in André Torre & Dominique Vollet (dir.), Partenariats pour le développement territorial, Versailles : éditions Quae, p.150.
21 - Clôture de la journée par les élues.
22 - *Idem.*

Pour aller plus loin ...

- Collectif Local des Artisans du Spectacle
- Artenréel
- Agec&Co
- Le socle commun du bénévolat
- L'échelle de la participation par Sherry Arnstein
- La Compagnie Les Ombres des Soirs
- La culture au cœur de l'accompagnement du lien parent/ enfant : La mission de Sophie Marinopoulos sur l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants

le labo des cultures

Restons en contact !

www.lelabodescultures.com

contact@lelabodescultures.com

06 68 28 11 29

PETR Pays Lauragais

L'EUROPE S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT

UNION EUROPÉENNE

La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

GAL des terroirs du Lauragais

Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

www.payslauragais.com - **contact@payslauragais.com** - **04.68.60.56.54**